

Groupe technique Friches

Metz, le 8 février 2019



Ordre du jour

1. Glossaire
2. Présentation des Sites Naturels de Compensation et des travaux de l'AFB sur des sites de compensation potentiels
3. Présentation des travaux du BRGM sur l'évaluation des enjeux environnementaux de friches industrielles en Grand Est
4. Présentation des Secteurs d'Information des Sols
5. Échanges autour de l'observation régionale des friches

Participants

<i>SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg : MC Karas</i>
<i>SCoT du Pays de Chaumont : B Ouliac</i>
<i>SCoTER : M De Chaunac</i>
<i>Multipole Nancy Sud Lorraine : V Contal</i>
<i>Conseil départemental de la Meuse : A Durand</i>
<i>M2A : S Vautrin</i>
<i>CCI de la Marne : S Riffaud</i>
<i>BRGM : E Limasset, N Aubert, B Letat</i>
<i>EPF Lorraine : R Stenger</i>
<i>EPF Alsace : C Le Moing</i>
<i>DDT 51 : S Chadeau</i>
<i>DDT 54 : M Paulus</i>
<i>DDT 08 : A Hannequin</i>
<i>AERM : S Arbillot</i>
<i>AUDC : S Puron, CL Mele</i>
<i>AGURAM : B Demonty, L Husson</i>
<i>ADEUS : B Van Haaren</i>
<i>Région Grand Est : B Leplomb, K Khoumchane, C Morin</i>
<i>DREAL Grand Est : M Antoine, F Gouyau, T Hodée (SAER), S Codina, P Pelinski (SPRA), M Andrien (SEBP)</i>

Séquence 1 : Glossaire

Les définitions travaillées lors de l'InterGT friches sont présentées, des réserves sont émises sur l'emploi du terme friche « urbaine », mais la définition du contenu est partagée :

« Espace artificialisé bâti ou non connaissant une absence temporaire d'activité et nécessitant une impulsion publique et/ou privée afin d'être reconverti. Cette absence d'activité peut s'inscrire dans un temps court ou un temps long. La friche « urbaine » est un élément du cycle foncier et a pour objectif à s'insérer dans un projet de reconversion. En fonction de son activité précédente, elle peut être qualifiée de commerciale, industrielle, militaire... ».

Pour les friches agricoles, la question de la prise en compte des silos et des zones de stockage est posée.

L'ensemble des définitions des trois GT de la plateforme sera transmis à l'ensemble des participants des trois groupes de travail pour réactions avant le 15 mars (date du 22 mars retenue finalement).

Séquence 2 : Présentation des Sites Naturels de Compensation : M Andrien, DREAL Grand Est

La DREAL présente le dispositif récent de Sites Naturels de Compensation (SNC) ainsi que les travaux que mène actuellement l'Agence Française pour la Biodiversité sur l'inventaire de sites de compensation écologique **potentiels**.

La DREAL et plusieurs participants insistent sur la nécessité de bien envisager la compensation comme le **dernier recours** après avoir suivi les autres étapes de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC).

Les participants s'accordent pour voir un véritable intérêt à la valorisation des friches pour des enjeux liés à la biodiversité **au sein d'une véritable stratégie du territoire**. Des questions sont posées quant à la difficulté de mettre en place un tel dispositif (notamment en termes d'équivalence et de plus-value écologique) ainsi que sur le risque possible de spéculation sur des espaces identifiés comme potentiellement mobilisables pour de la compensation écologique.

La présentation ainsi que le tableau récapitulatif du processus de mise en place (enjeux, difficultés, questions, etc.) d'un SNC sont joints en annexe.

7 étapes identifiées

- identifier et trouver les terrains
- s'assurer de la faisabilité de la compensation
- trouver un opérateur de compensation
- assurer le financement du dispositif
- réaliser les mesures de compensation en préalable à la mise en œuvre du dispositif (et en assurer la pérennité)
- disposer de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif
- sensibiliser et s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet

Séquence 3 : Présentation d'une évaluation des enjeux environnementaux de friches industrielles en Grand Est : E Limasset, N Aubert, BRGM

Le BRGM présente les travaux qu'il réalise pour le compte de la DREAL sur l'évaluation simplifiée des enjeux environnementaux associés aux friches industrielles. L'objectif de cet outil est de pouvoir hiérarchiser les friches sur un territoire en fonction des enjeux environnementaux et sanitaires. Ces éléments de connaissance peuvent être utiles aussi bien aux partenaires financeurs de la réhabilitation des friches mais également aux collectivités engagées dans une démarche de stratégie foncière.

Le BRGM souligne que cette évaluation se base nécessairement sur un recensement préalable des friches et ne se substitue pas à un travail d'inventaire ou d'un observatoire mais s'appuie dessus (ici sur différents observatoires existants en Grand Est : portés par des DDT et l'EPFL).

Les participants au GT confirment l'intérêt d'une telle démarche pour améliorer la connaissance des enjeux sur ces sites qui ont souvent connu une pollution durant leur période d'activité.

Séquence 4 : Présentation des Secteurs d'Information des Sols : S Codina, DREAL SPRA

La DREAL présente le dispositif des SIS qui ont été élaborés récemment. La décision a été prise en Grand Est d'établir un arrêté de création par SIS, la publication de ces arrêtés est en cours.

La présentation complète (qui avait été abrégée en séance) est jointe au compte-rendu.

Séquence 5 : Échanges sur l'observation des friches à l'échelle régionale

Il est proposé de réfléchir à la possibilité de disposer de données sur l'ensemble de la région pour l'observation des friches. L'idée n'est pas de disposer d'un recensement exhaustif sur la région mais plutôt d'une base d'échanges pour des friches répondant à des mêmes critères.

Une démarche en trois niveaux est donc proposée :

1. Un état des lieux régional des grandes friches qui pourrait être effectué à partir notamment des SIS
2. Des dispositifs existants – souvent à l'échelle départementale – conçus dans des contextes et avec des objectifs parfois différents : une identification des passerelles entre ces différents outils peut être élaborée
3. La définition d'une méthodologie commune pour aboutir à un socle commun d'observation locale (SCOT, Pays, PLUI), afin de pouvoir, à l'avenir, partager au moins un socle de connaissance comparable pour les différentes initiatives locales

L'idée est globalement suivie par les participants avec plusieurs remarques :

Les SIS ne recensent pas les friches qui sont soumises à SUP (servitudes d'utilité publique), il pourrait être intéressant de les rajouter à ce cœur d'observatoire régional. Attention toutefois le recensement des SUP n'est pas exhaustif.

Le travail du BRGM pourrait à terme intégrer le socle régional de l'observatoire des friches, avec cette fois-ci le biais des enjeux environnementaux.

3 suites à donner

- relecture et remarques sur le glossaire : l'ensemble des partenaires des 3 GT est sollicité pour faire un retour sur ces éléments avant le 22 mars
- explorer plus avant la mise en œuvre d'un premier recensement de friches (non exhaustif) sur l'ensemble du territoire régional via l'outil SIS
- poursuivre la réflexion et le travail sur compensation écologique et friches et de manière plus large sur les vocations alternatives en matière de reconversion des friches : espaces naturels par exemple.